

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-110-1906 chargeant M. Faivre de la surveillance des travaux du deuxième lot de la jetée.

n° 10-110-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 décembre 1905

Numéro JO  
n° 110 du 01/01/1906

Date du numéro  
1 janvier 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la lettre n. 38 en date du 16 décembre 190. de M. le chef du service des travaux publics exposant que son état de santé ne lui permet pas de s'occuper de travaux avant un certain temps

**Vu** l'urgence des travaux du deuxième lot de la jetée à exécuter ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Faivre agent supérieur spécialiste, déjà chargé de la régie de divers travaux publics, surveillera l'exécution des travaux du deuxième lot de la jetée, confiés à M. Nocélo, entrepreneur.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIÈRES.